



Cher Monsieur le ministre,

Pour faire suite à la décision rendue par la Cour suprême du Canada le [6 février dernier](#), les évêques catholiques du Canada ont accueilli favorablement la nouvelle que vous avez annoncée pendant des entrevues médiatiques le mois dernier que le gouvernement fédéral révélera bientôt les détails de ses consultations publiques dans le cadre de la nouvelle législation sur le suicide assisté. Il y a quelques semaines, mes frères évêques et moi avons également remarqué des rapports dans les médias où vous disiez que bien que la consultation n'avait pas été formellement annoncée, elle avait été amorcée.

Notre Église et notre Conférence sont profondément préoccupées des répercussions de la décision de la Cour. Les termes classiques du serment d'Hippocrate obligent les médecins praticiens de protéger les patients « de tout mal et de toute injustice », et de ne « remettre à personne du poison », si on le demande, ni de prendre « l'initiative d'une pareille suggestion ». La décision de la Cour mine non seulement l'estime qu'a la société à l'égard de la vie humaine, mais également l'assurance et la confiance de toutes les personnes, surtout celles qui sont plus vulnérables, envers les membres du personnel médical et les établissements de soins de santé de protéger leurs vies. De plus, comme la Cour elle-même l'a noté, le Parlement, de même que les assemblées législatives provinciales et les collèges des médecins doivent maintenant trouver des moyens pour empêcher que cette décision n'affecte les droits des médecins garantis par la Charte, et pour répondre à ce qui est devenu un urgent besoin de protéger tous les travailleurs et les gestionnaires de la santé d'être forcés à fournir, ou d'appuyer, l'aide médicale au suicide.

Les catholiques ont un engagement et une participation indéfectibles dans les soins de santé. Aujourd'hui, notre pays bénéficie des services de plusieurs établissements catholiques de soins de santé, et une grande portion des hôpitaux qui sont maintenant administrés au niveau de la province proviennent à l'origine du travail et du dévouement de communautés religieuses

catholiques, dont certaines d'entre elles remontent au tout début de ce qui est aujourd'hui le Canada. Même dans les établissements non catholiques, on retrouve parmi les professionnels de la santé un grand nombre d'hommes et de femmes dévoués qui appartiennent à l'Église catholique. Compassion et soins pour les malades, les mourants et les personnes économiquement et socialement vulnérables sont au cœur du travail de miséricorde de notre Église.

Tout comme les dirigeants et les membres de plusieurs autres communautés confessionnelles, nous aussi sommes profondément troublés par la décision de la Cour suprême et inquiets des répercussions que pourraient avoir une nouvelle législation créée pour appliquer cette décision.

Notre Conférence demande respectueusement d'être parmi les organismes qui seront consultés par le Gouvernement du Canada dans le cadre de cette question, tant pour s'assurer que la loi protégera la vie et la santé de tous dans la plus grande mesure possible, que pour s'assurer qu'elle offrira également une protection complète des droits et de la liberté de conscience des travailleurs et des gestionnaires de la santé. Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir dans les meilleurs délais des renseignements supplémentaires concernant la date à laquelle les consultations publiques débiteront, la manière dont elles se dérouleront, et la meilleure façon pour nous de participer aux réflexions et aux discussions qui ont déjà été entamées, ou qui le seront sous peu, par le ministère de la Justice ou d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Je vous remercie, M. MacKay, de considérer notre demande. Mes frères évêques et moi avons hâte de recevoir votre réponse.

Alors que vous aiderez notre pays à réagir à la décision la plus troublante de la Cour, je saisis cette occasion pour vous assurer de nos prières et vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations dans le Christ Notre Seigneur.

+Paul-André Durocher
Archevêque de Gatineau
Président de la Conférence des évêques catholiques du Canada



De par leur foi, les catholiques sont appelés à aider toute personne dans le besoin, surtout les pauvres, les souffrants et les mourants. Réconforter les personnes mourantes et les accompagner dans l'amour et la solidarité sont des expressions importantes de la miséricorde chrétienne reconnues par l'Église depuis ses débuts.

Toutefois, aider une personne à se suicider n'est ni un acte de justice ou de miséricorde, ni un soin palliatif. La décision prise aujourd'hui par la Cour suprême du Canada ne change pas l'enseignement catholique. « Ainsi une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer la douleur, constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur. » (*Catéchisme de l'Église catholique*, 2277

)

Les évêques de notre pays invitent les Canadiens et les Canadiennes, surtout les catholiques, à faire tout en leur pouvoir pour apporter réconfort et appui à toutes les personnes qui sont mourantes et à celles qui leur sont chères, pour qu'aucune d'entre elles, pour des raisons de solitude, de vulnérabilité, de perte d'autonomie ou par peur de souffrir ou de ressentir de la douleur, sentent qu'elle n'a d'autre choix que d'avoir recours au suicide. La Conférence des évêques catholiques du Canada continuera de [promouvoir](#) les soins palliatifs et les soins à domicile, et d'encourager tous les fidèles à travailler à améliorer le mieux-être des personnes âgées, handicapées, malades et socialement isolées.

Mes frères évêques et moi exhortons les gouvernements et les cours à interpréter la décision d'aujourd'hui au sens le plus strict du terme, à résister aux pressions d'aller plus loin en approuvant de prétendus actes d'« homicide par compassion » et d'euthanasie. Nous faisons de nouveau appel aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour qu'ils assurent des soins palliatifs de qualité dans toutes leurs juridictions. Nous implorons également les agences gouvernementales et professionnelles de mettre en place des politiques et des directives qui

respectent la liberté de conscience de tous les travailleurs et administrateurs de la santé qui ne voudront pas et qui ne pourront pas accepter le suicide comme une solution médicale à la souffrance et à la douleur.

+ Paul-André Durocher
Archevêque de Gatineau
Président de la Conférence des évêques catholiques du Canada

Le 6 février 2015

[Version PDF](#)



Hier, nous nous sommes retrouvés à l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal pour célébrer l'Année de la vie consacrée. L'Oratoire est un lieu de prière spéciale, inspiré par le montréalais saint Frère André Bessette qui offrait espoir et guérison aux personnes dans le besoin. L'Oratoire rend hommage à Joseph, époux de Marie, mère de Jésus. Nous vénérons saint Joseph comme patron du Canada, et aussi comme patron de la bonne mort parce que Jésus et Marie étaient à ses côtés et l'ont réconforté dans les derniers moments de sa vie. Là, dans ce sanctuaire, où plusieurs ont trouvé réconfort et guérison, nous avons rendu grâce pour les milliers d'hommes et de femmes de partout au pays qui ont donné leur vie pour leurs frères et leurs sœurs par la prière, les soins de santé, l'éducation, et par d'autres formes de service et de solidarité avec les pauvres et les marginalisés.

Touchés par leur générosité exemplaire, et la façon dont ils ont protégé et promu la dignité humaine dans les nombreux secteurs de notre société, nous affirmons la longue tradition de notre pays de prendre soin des malades et des vulnérables. Nous ne pouvons pas nous retenir d'exprimer notre indignation devant la décision de la Cour suprême du Canada de créer un nouveau « droit constitutionnel » au Canada, le prétendu « droit » au suicide. Nous ne pouvons taire notre profonde consternation et déception, ni notre plein désaccord avec la décision de la Cour. Le jugement légaliserait un geste qui, depuis les temps immémoriaux, a été jugé immoral : celui d'enlever une vie innocente. De plus, il met à risque la vie des personnes vulnérables, déprimées, celles souffrant de maladie physique ou mentale, et celles ayant un handicap.

Devant la terrible souffrance que peut engendrer la maladie ou la dépression, la vraie réponse humaine devrait être de soigner, et non de tuer. Dans la même veine, la réponse à l'angoisse et à la peur qu'éprouvent les gens à la fin de la vie c'est de les accompagner, de leur offrir des soins palliatifs, et non de causer leur mort intentionnellement. Les besoins en soins palliatifs devraient préoccuper au plus haut point notre pays et ses institutions. Voilà où nos élus devraient diriger leurs énergies et leurs efforts. Voilà pourquoi nous plaidons pour que des soins de longue durée, des soins à domicile et des soins palliatifs de grande qualité soient accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes.

Au milieu d'une campagne électorale fédérale, le silence des candidats face à la question du suicide assisté nous étonne. C'est une question si fondamentale pour notre société et son avenir. Avons-nous perdu la capacité de débattre des questions profondes de la vie qui nous touchent tous? Nos politiciens ont-ils peur d'un mot mal placé, d'un message mal interprété ou de la fluctuation d'un sondage public? Nous exhortons les citoyens de notre pays de soulever ces questions de vie et de mort avec les candidats, de provoquer un vrai débat digne de notre grand pays.

Le délai d'un an prévu par la Cour suprême est beaucoup trop court pour que ce changement fondamental dans nos lois entre en vigueur. Nous exhortons le gouvernement qui sera élu le 19 octobre à invoquer la clause nonobstant et de prolonger ce délai à cinq ans. Si jamais une décision juridique devait justifier le recours à cette clause de notre constitution, c'est celle-ci. Nous devons nous donner le temps de réfléchir avant d'agir, de considérer sérieusement les conséquences de nos gestes avant de traiter de cette question cruciale et morale.

Par ailleurs, nous devons à tout prix défendre et protéger le droit de la conscience des hommes et des femmes engagés dans les professions aidantes. Exiger d'un médecin qu'il tue un patient est toujours inacceptable. C'est un affront à la conscience et à la vocation des travailleurs de la santé que de leur demander de collaborer à la mise à mort intentionnelle d'un patient, même en le référant à un collègue. Le respect que l'on doit à nos médecins à cet égard doit s'étendre à toute personne engagée dans les soins de santé et qui travaille dans les établissements de notre société.

À titre d'évêques catholiques, notre discours est animé par la raison, le dialogue éthique, nos convictions religieuses et notre respect profond de la dignité de la personne humaine. Notre position est inspirée par des milliers d'années de réflexions et par nos actions en tant que chrétiens à la suite de Jésus, qui a manifesté ce que veut dire aimer, servir et accompagner les autres. Sa réponse à la souffrance d'autrui a été de souffrir avec l'autre, non pas de le tuer. Lui-même a accueilli la souffrance dans sa vie comme un chemin de don, de générosité, de miséricorde. Il n'est pas nécessaire d'être croyant pour reconnaître en sa vie et en ses gestes un exemple insigne d'humanité. Les valeurs de Jésus de Nazareth sont à la base de notre position en ce qui concerne la question du suicide assisté. Le Canada n'a rien à craindre en faisant siennes ces valeurs profondément humaines et vivifiantes.

C'est dans cet esprit de collaboration pour bâtir une société plus compatissante, plus respectueuse de la dignité de la vie humaine, plus juste et plus généreuse que nous lançons ce cri du cœur. À l'exemple de l'humble témoignage du saint Frère André, nous invitons tous les Canadiens et Canadiennes à bâtir une société qui respecte la dignité de chaque personne.

Puisse notre appel être écouté avec respect, attention et ouverture.

Les évêques catholiques du Canada
Le 18 septembre 2015

[Version PDF](#)